

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2016

DCM N° 16-07-07-34

Objet : Avenant n° 5 au contrat de concession pour la construction et l'exploitation du crématorium de Metz.

Rapporteur: Mme DE OLIVEIRA

Par contrat en date du 19 juillet 2004, la Ville de Metz a concédé à la Société des Crématoriums de France la construction et l'exploitation d'un crématorium pour une durée de 20 ans. L'équipement a été mis en service le 3 juillet 2006.

L'article 25 du contrat de délégation impose au délégataire de mettre en conformité l'immeuble, les équipements et installations afin de répondre aux exigences réglementaires en vigueur.

L'arrêté ministériel du 28 janvier 2010 a édicté de nouvelles normes en matière de rejet des fumées dans l'atmosphère dont le respect s'imposera au délégataire à compter du 16 février 2018.

L'appareil de crémation installé lors de la mise en service de l'équipement ne répond pas à ces nouvelles exigences. Par ailleurs, le volume annuel de crémations étant désormais stabilisé à un niveau supérieur à 1000 crémations, le délégataire doit, conformément à l'article 6 du contrat de délégation, procéder, à ses frais, à la mise en place d'un second appareil, pour un montant de 150 000 euros H.T.

Dans le cadre des discussions engagées entre la Ville de Metz et le délégataire portant sur les travaux de mise aux normes à réaliser, il a été convenu d'installer une filtration dotée de deux échangeurs de refroidissement indépendants et d'un filtre double, cette installation étant de nature à filtrer efficacement les fumées des deux appareils de crémation.

Le coût de ces travaux, intégralement pris en charge par le délégataire, est estimé à 440 000 euros H.T pour la filtration et 297 000 euros H.T pour le bâtiment abritant les installations, soit un total de 737 000 euros H.T. Par ailleurs, pour prendre en compte la voie d'accès des véhicules à la partie technique des installations, le périmètre délégué doit être modifié.

Ces nouveaux investissements non prévus au contrat initial ne pourraient être amortis par le délégataire, pendant la durée restante de la délégation, sans une augmentation manifestement excessive des tarifs pour les familles. Il a donc été convenu entre les parties de prolonger la durée de la concession de sept ans et demi jusqu'au 2 janvier 2034.

Le présent avenant a pour objet de formaliser les travaux à réaliser ainsi que la prolongation de la durée de la concession.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le contrat de concession en date du 19 juillet 2004 pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Metz,

VU les avenants n° 1 à 4 au contrat de concession,

VU l'arrêté du 28 janvier 2010,

VU le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU le projet d'avenant n° 5 au contrat de concession,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de la concession de sept ans et demi, soit jusqu'au 2 janvier 2034, pour permettre au délégataire de financer les travaux de mise aux normes des rejets de fumées du crématorium pour un montant estimé de 737 000 euros H.T.,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'étendre le périmètre de la délégation pour prendre en compte la voie d'accès à la partie technique des installations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les travaux de mise aux normes des rejets de fumées du crématorium tels qu'ils sont décrits dans le projet d'avenant n° 5 au contrat de concession du 19 juillet 2004 pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Metz,
- **D'APPROUVER** la prolongation jusqu'au 2 janvier 2034 du contrat de concession,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 5 au contrat de concession ainsi que toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguee,

Nathalie DE OLIVEIRA

Service à l'origine de la DCM : Relations usagers, qualité et citoyenneté
Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux
Référence nomenclature «ACTES» : 1.2 Délégation de service public

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVENANT N°5

AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM A METZ EN DATE DU 19 JUILLET 2004

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique GROS ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 7 juillet 2016, ci-après désignée par le terme « La Ville de Metz »,

d'une part,

ET

La Société des Crématoriums de France, société anonyme dont le siège social est 144, avenue de la libération 59270 BAILLEUL, représentée par Monsieur Benoit DUVAL, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, ci-après désignée par le terme « Le Délégataire »,

d'autre part,

PREAMBULE

En date du 19 juillet 2004, la Ville de Metz a conclu avec le déléguant un contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Metz (ci-après: "le Contrat") pour une durée de 20 ans à compter de la date de mise en service de l'ouvrage, soit le 3 juillet 2006 (article 3 du contrat tel que modifié par l'avenant n°2 en date du 1^{er} février 2007).

- Le Contrat prévoit (article 6) que: "*Au-delà de 1000 crémations par an, le Concessionnaire procédera à l'installation d'un second four dont la place aura été réservée lors de la construction de l'ouvrage. L'installation de ce second four donnera lieu à la rédaction d'un avenant.*"

Le volume annuel de crémations étant désormais stabilisé à un niveau supérieur à 1000 crémations, le présent avenant a pour objet de constater que, conformément à l'obligation qui lui est créée par le Contrat, le déléguant s'engage à installer un deuxième four à ses frais exclusifs et pour un budget estimé de 150 000 euros H.T. dans un délai de douze (12) mois à compter de la signature du présent avenant.

Le Contrat peut être modifié en ce sens dès lors que l'installation du deuxième four a bien été prévue dans les documents contractuels initiaux, le présent avenant satisfaisant donc aux dispositions de l'article 36-1°) du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

- Par un arrêté du 28 janvier 2010, la Ministre de la Santé a imposé aux installations de crématorium le respect de nouvelles normes d'émission très contraignantes à compter du 16 février 2018.

Le four installé par le délégataire en exécution du Contrat conclu le 19 juillet 2004, soit antérieurement à l'édiction de l'arrêté précité, ne comporte pas l'installation de filtration nécessaire pour satisfaire aux normes applicables à compter du 16 février 2018.

C'est en cet état que, dans le courant de l'année 2015, la Ville de Metz s'est rapprochée du délégataire pour lui demander la réalisation des travaux nécessaires et l'inviter à rechercher avec elle le moyen de financer la nouvelle installation de filtration dans le souci de la meilleure exécution possible du service public de crémation.

Il résulte des discussions engagées par la Ville de Metz et le délégataire que la solution technique la mieux adaptée pour la mise aux normes d'émissions du crématorium d'ici le 16 février 2018 consiste en une installation de filtration dotée de deux échangeurs de refroidissement indépendants et d'un filtre double, cette installation étant de nature à filtrer efficacement les rejets des deux fours devant équiper l'ouvrage à la date du 16 février 2018 (soit le four actuel et le four que le délégataire s'engage à installer dans un délai de douze (12) mois à compter de la signature du présent avenant).

Le dossier architectural et technique des travaux et équipements que le délégataire s'engage à réaliser est annexé au présent avenant (annexe 1).

Cette installation de filtration, dont le coût estimé de 440 000 euros H.T. sera intégralement pris en charge par le délégataire dans les conditions décrites en annexe 3 au présent avenant, nécessite la construction d'une extension des bâtiments actuels. Il apparaît par ailleurs que la prise en compte de la voie d'accès à la partie technique de cette construction suppose de modifier le périmètre de la délégation de service public selon le plan annexé à cet avenant (annexe 4).

Les travaux de construction nécessaires seront également pris en charge par le délégataire pour un coût estimé de 297 000 euros H.T.

En raison de leur montant, les nouveaux investissements à hauteur du budget global prévisionnel de 737 000 euros H.T. (440 000 + 297 000) ne pourraient être amortis par le délégataire pendant la durée restante de la délégation sans une augmentation manifestement excessive des tarifs de crémation pour les familles.

Il apparaît ainsi, au visa des dispositions combinées des articles 36 et 37 du décret susvisé du 1^{er} février 2016, que la réalisation des travaux précités doit être regardée comme imposant au délégataire des investissements matériels non prévus dans le Contrat et rendus indispensables, dans des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir, par la réglementation applicable à compter du 16 février 2018.

Dans ces conditions, le Contrat peut être modifié, tant dans sa durée –allongée dans les conditions prévues ci-dessous- que dans le montant des investissements mis à la charge du concessionnaire, étant ajouté que ces modifications ne dépassent pas la limite fixée au I de l'article 37 du décret précité du 1^{er} février 2016 et ne sauraient être regardées comme "substantielles" au sens de son article 36-5°.

Le préambule faisant partie intégrante du présent avenant, il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1^{er}

Le délégataire installera un second four de crémation dans un délai de douze (12) mois à compter de la signature du présent avenant.

L'équipement en question répondra à toutes les exigences techniques prévues par le Contrat et à l'ensemble des normes réglementaires applicables à la date de son entrée en service.

Le coût de cet équipement, estimé à 150 000 euros H.T., sera intégralement supporté par le délégataire.

ARTICLE 2

La durée du Contrat est prolongée de sept ans et demi (7,5 ans).

La durée totale de ce contrat est ainsi portée à vingt-sept ans et demi (27,5 ans) à compter de la mise en service initiale du 3 juillet 2006 soit une échéance au 2 janvier 2034.

Le délégataire installera, dans le bâtiment qu'il aura fait construire à cette fin, une unité de filtration comportant deux échangeurs de refroidissement indépendants et un filtre double, cet équipement devant répondre aux normes réglementaires de rejet applicables à compter du 16 février 2018. Le dossier architectural et technique des travaux et équipements que le délégataire s'engage à réaliser est annexé au présent avenant (annexe 1).

Le coût de cette installation, construction comprise, est estimé au montant global de 737 000 euros H.T. (unité de filtration: 444 000 euros H.T./ construction : 297 000 euros H.T.) et sera intégralement pris en charge par le délégataire dans les conditions décrites en annexe 3 au présent avenant.

Le délégataire fera son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment de celle du permis de construire.

L'unité de filtration précitée sera mise en service dans un délai de dix-huit (18) mois à compter la signature du présent avenant et, en toute hypothèse, avant le 16 février 2018. Le planning prévisionnel des travaux est annexé au présent avenant (annexe 2).

ARTICLE 3

La prise en compte de la voie d'accès à la partie technique des installations de filtration nécessite d'élargir le périmètre de la délégation de service public qui est en conséquence modifié conformément au plan annexé au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront applicables dès que les formalités de transmission au contrôle de légalité et de notification auront été effectuées.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du Contrat.

Liste des annexes au présent avenant:

Annexe 1: Dossier architectural et technique des travaux et équipements pour la mise aux normes des fours de crémation

Annexe 2: Planning prévisionnel des travaux

Annexe 3: Compte d'exploitation prévisionnel

Annexe 4: Plan modifié du périmètre de la délégation de service public

Fait à Metz, le
En 2 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

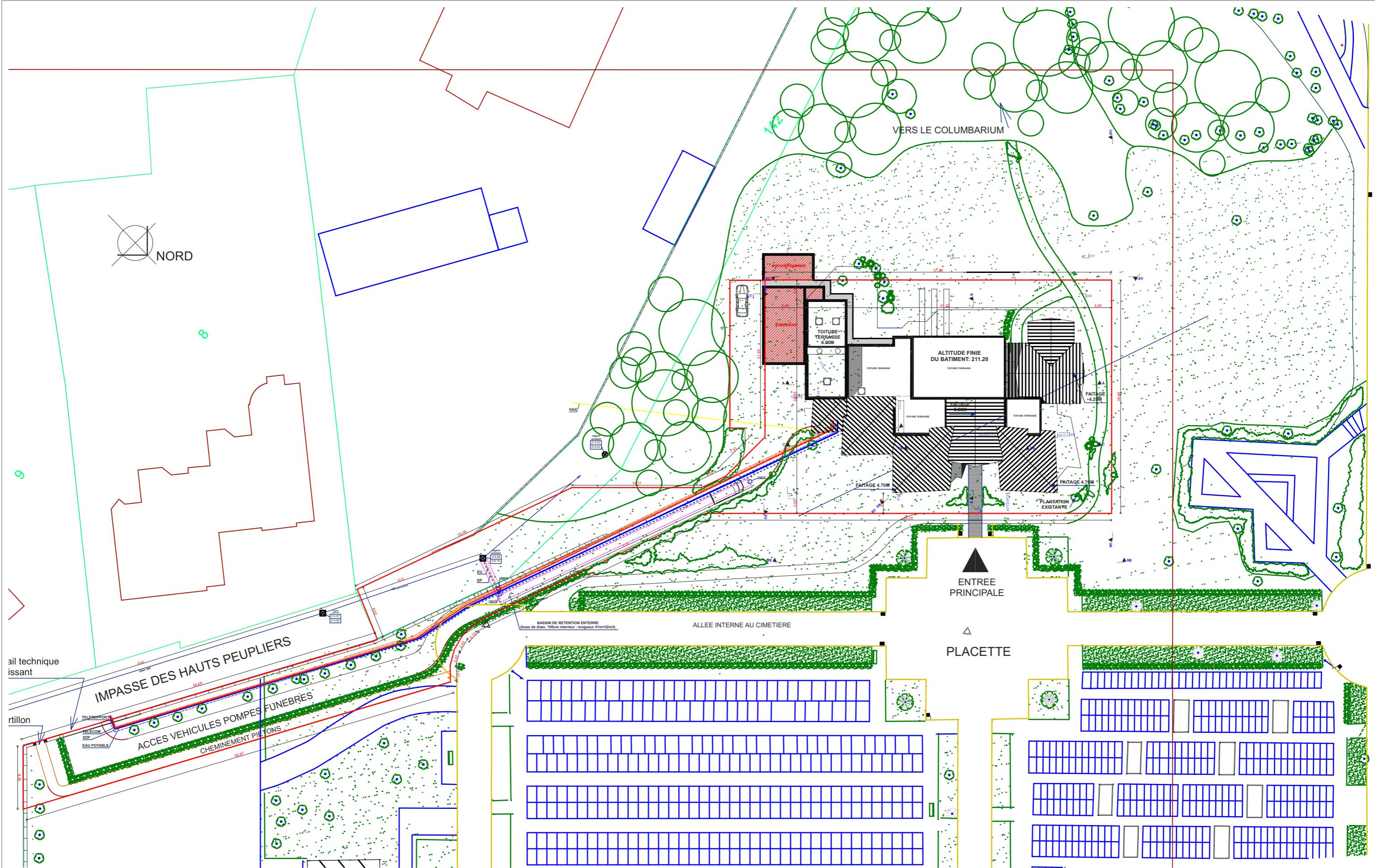
Pour la Société des Crématoriums de
France

Nathalie De Oliveira
Adjointe au Maire

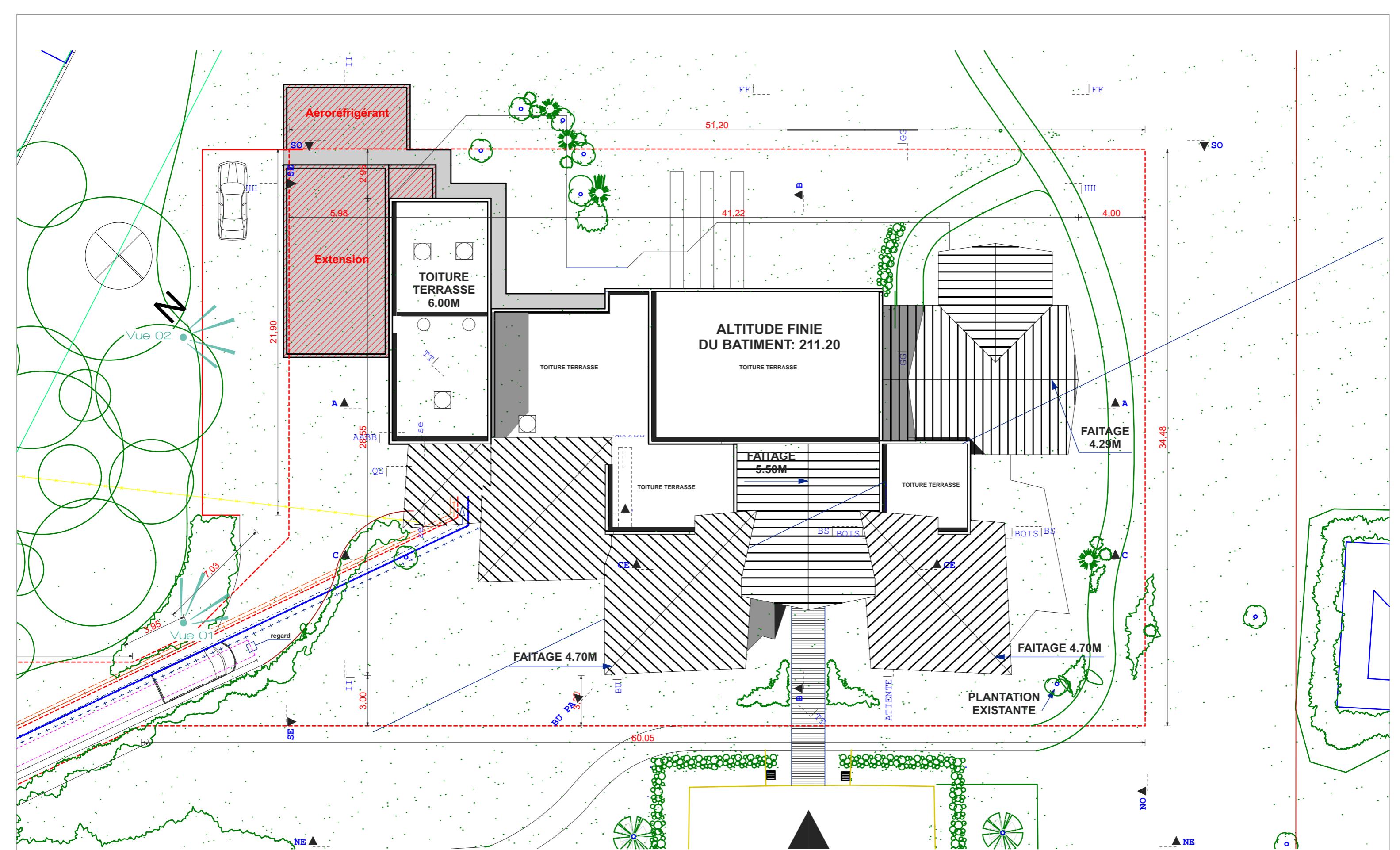
Benoit DUVAL
Directeur Général Délégué



NORD



PLAN MASSE PROJET
CREMATORIUM DE METZ

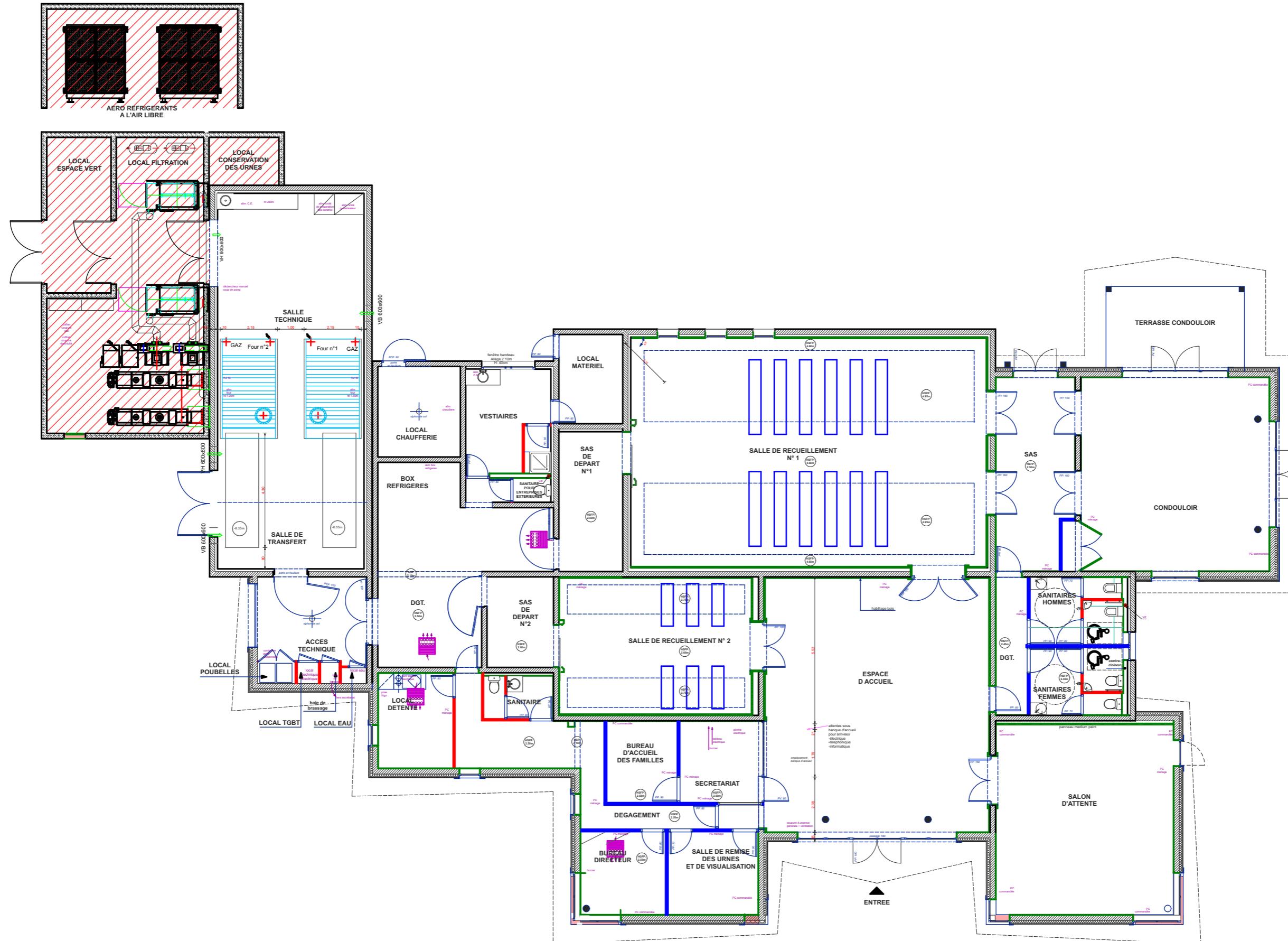


La Société des Crématoriums de France

PLAN MASSE PROJET

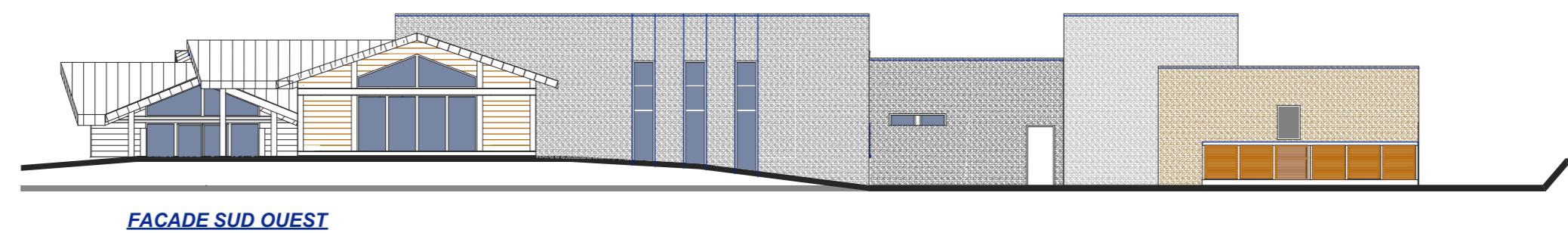
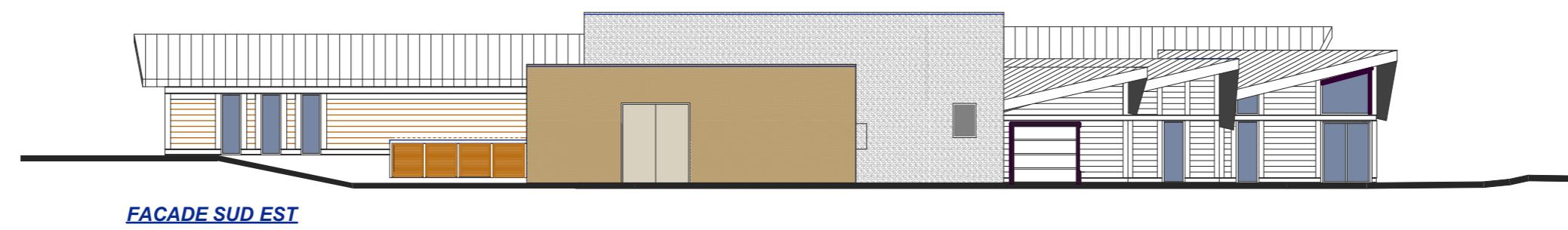
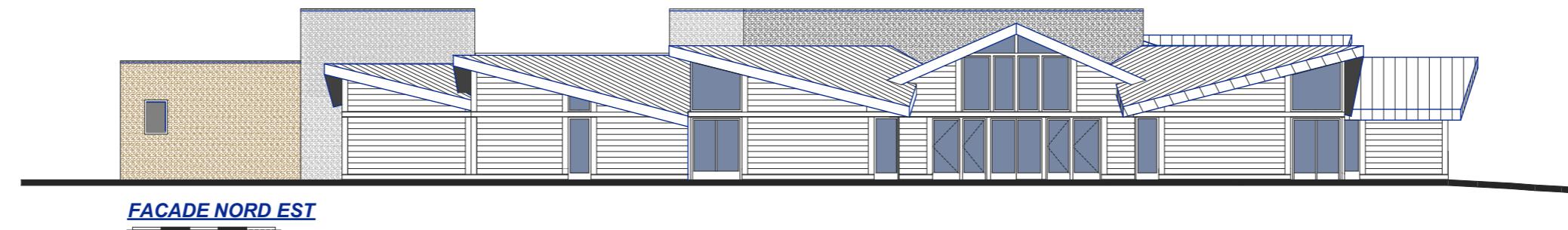
CREMATORIUM DE METZ

Ech. : 1/200°
[A3]
le 26|05|2016



PLAN REZ DE CHAUSSEE PROJET

CREMATORIUM DE METZ



La Société des Crématoriums
de France

FAÇADES PROJET

CREMATORIUM DE METZ

Ech. : 1/200°
[A3]
le 26|05|2016

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Aoû	Sep	Tri 4, 2016 Oct	Nov	Déc	Tri 1, 2017 Jan	Fév	Mar	Tri 2, 2017 Avr	Mai	Jui	Tri 3, 2017 Jul	Aoû	Sep	Tri 4, 2017 Oct	Nov	
1	Réalisation du dossier de consultation	30 jours	Jeu 01/09/16	Mer 12/10/16																	
2	Depot du permis de construire	140 jours	Jeu 01/09/16	Mer 15/03/17																	
3	Consultation des entreprises	21 jours	Jeu 16/03/17	Jeu 13/04/17																	
4	Construction/Adaption batiment	70 jours	Ven 14/04/17	Jeu 20/07/17																	
5	Commande/fabrication filtration 1	130 jours	Jeu 01/09/16	Mer 01/03/17																	
6	Commande/fabrication appareil 2	80 jours	Jeu 01/09/16	Mer 21/12/16																	
7	Commande/fabrication filtration 2	130 jours	Jeu 01/09/16	Mer 01/03/17																	
8	Installation filtration 1	45 jours	Ven 21/07/17	Jeu 21/09/17																	
9	Installation appareil 2	21 jours	Jeu 22/12/16	Jeu 19/01/17																	
10	Installation filtration 2	45 jours	Ven 22/09/17	Jeu 23/11/17																	

Projet : Metz Date : Lun 23/05/16	Tâche		Récapitulatif du projet		Tâche manuelle		Début uniquement		Échéance	
	Fractionnement		Tâche inactive		Durée uniquement		Fin uniquement		Avancement	
	Jalon		Jalon inactif		Report récapitulatif manuel		Tâches externes		Progression manuelle	
	Récapitulative		Récapitulatif inactif		Récapitulatif manuel		Jalons externes			

Activité prévisionnelle contrat <i>(2 appareils - AVEC filtration) + 7,5 ans Durée</i>		Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
En Euros Hors Taxes :										
DONNEES GENERALES :										
Nombre de crémations :		1 060	1 071	1 081	1 092	1 103	1 114	1 125	1 136	1 148
En Euros Hors Taxes :										
Montant Net Chiffre d'Affaires Activité		549 569	555 064	560 615	566 221	571 883	577 602	583 378	589 212	595 104
70-Prestations obligatoires de crémations adultes		467 460	472 135	476 856	481 625	486 441	491 305	496 218	501 180	506 192
70-Location salles de recueillement		76 888	77 657	78 433	79 218	80 010	80 810	81 618	82 434	83 258
70-Location salon de retrouvalle		4 929	4 979	5 028	5 079	5 129	5 181	5 233	5 285	5 338
70-Dispersion		292	294	297	300	303	306	309	313	316
70-Autres (à préciser) : transferts de charges										
Reprises provisions GER		0								
Reprises provisions Renouvellement Immobilisations										
Reprises amortissements et provisions et transfert de charges										
Autres produits (à préciser) :										
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION HT		549 569	555 064	560 615	566 221	571 883	577 602	583 378	589 212	595 104
Achats		636	642	649	655	662	668	675	682	689
607-Achats de marchandises		636	642	649	655	662	668	675	682	689
603-Variation de stocks marchandises										
Autres Achats et Charges Externes		163 562	100 500	123 618	129 314	125 016	120 525	150 441	120 164	127 895
606-Gaz Appareils 27 € 55 par crémation - 28,8 à/c de 2016		30 528	30 833	31 142	31 453	31 768	32 085	32 406	32 730	33 057
606-Electricité eau bâtiment		8 480	8 565	8 650	8 737	8 824	8 913	9 002	9 092	9 183
606-Electricité Filtration										
606-Réacif filtration (consommable + élimination)										
606-Fournitures entretien, petit équipement		800	800	800	800	800	800	800	800	800
606-Petit outillage		1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050
606-Fournitures administratives		1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214
606-Carburants		850	850	850	850	850	850	850	850	850
611-Sous traitance générale, frais de gestion et informatique										
613-Locations immobilierées		0	0	0	0	0	0	0	0	0
613-Locations mobilierées		1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
615-Entretien fours, contrats Préventif 14€ à/c 2015		14 840	14 988	15 138	15 290	15 443	15 597	15 753	15 910	16 070
615-Entretien Filtration										
615-Contrôle des rejets		2 800	0	2 800	0	2 800	0	2 800	0	2 800
615-Contrôle des rejets Filtration										
615-Contrôles réglementaires installations		1 800	0	0	0	0	1 800	0	0	0
615-Entretien nettoyage bâtiments		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
615-Entretien espaces verts		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
615-Entretien GER		57 000		0	12 000		0	24 000		0
615-Autre entretien et réparations (mat transp, outil)		1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
615-Maintenance		4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200
616-Primes d'assurance		7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100
622-Honoraires et certification de services		2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000
623-Publicité-communication		850	850	850	850	850	850	850	850	850
625-Voyages et déplacements		6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
626-Frais postaux et télécommunication		3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800
627-Services bancaires		400	400	400	400	400	400	400	400	400
60/61/62-Autres achats et charges externes		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

En Euros Hors Taxes :	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Impôts et taxes et versements assimilés	14 616	14 768	14 923	15 081	15 241	15 403	15 568	15 736	15 906
631-Taxe d'apprentissage	734	734	734	734	734	734	734	734	734
631-Taxes sur les salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
631-Formation continue	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620
635-Contribution Economique Territoriale	6 423	6 477	6 532	6 587	6 643	6 699	6 756	6 814	6 872
635-Taxes foncières	4 474	4 563	4 654	4 748	4 842	4 939	5 038	5 139	5 242
637-C 3 S	879	888	897	906	915	924	933	943	952
637-Effort à la construction	486	486	486	486	486	486	486	486	486
Charges de personnel (1)	158 188								
64-Salaires et appointements	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
64-Charges sur salaires	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520
64-Autres : intérêsement	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668
Autres charges de gestion courante	62 283	62 887	63 498	64 114	64 737	65 366	66 002	66 643	67 291
651-Redevance annuelle d'occupation du domaine public	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830
651-Redevance Ville variable et/ou fixe	10 991	11 101	11 212	11 324	11 435	11 552	11 668	11 784	11 902
651-Frais de structure ou frais de siège	9 %	49 461	49 956	50 455	50 960	51 469	51 984	52 504	53 029
658-Autres charges de gestion courante									
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION HT	399 284	336 986	360 876	367 351	363 843	360 150	390 873	361 413	369 969
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (calculé selon PCG)	150 285	218 078	199 739	198 870	208 040	217 452	192 505	227 799	225 135
Dotations aux amortissements en cours	81 346	79 980	78 469	77 601	76 599	75 184	74 128	73 360	73 082
Amortissement 2e appareil			15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Amortissement bâtiment			18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563
Amortissement filtration			27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Dotations aux provisions (hors GER et Renouvellement) (3)									
Provisions pour gros entretien et grandes visites (GER) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement immobilisations (3)									
RESULTAT D'EXPLOITATION	68 939	123 098	60 208	60 206	70 379	81 206	57 314	93 377	90 991
Produits Financiers									
Dont intérêts et produits assimilés									
Charges Financières	9 054	9 082	29 746	26 788	23 846	20 786	17 657	14 403	11 037
Dont intérêts sur emprunts en cours	9 054	3 832	114	0	0	0	0	0	0
Dont intérêts sur emprunts 150 000 € à 3,5 %		5 250	4 575	3 877	3 154	2 406	1 631	830	
Dont intérêts pour l'extension 737 000 € à 3,4 %			25 057	22 911	20 692	18 380	16 026	13 573	11 037
RESULTAT FINANCIER	-9 054	-9 082	-29 746	-26 788	-23 846	-20 786	-17 657	-14 403	-11 037
Produits exceptionnels									
Dont (à détailler)									
Charges exceptionnelles									
Dont (à détailler)									
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0								
Impôt sur les bénéfices									
0	0	1 317	11 139	15 511	20 140	13 219	26 325	26 651	
RESULTAT NET	59 885	114 016	29 145	22 279	31 022	40 280	26 438	52 649	53 303
Remboursement dette en capital (4)	133 606	139 525	41 715	22 126	22 901	23 701	0	0	0
CASH FLOW NET	141 231	193 996	107 614	99 880	107 621	115 464	100 566	126 009	126 385
Résultat Net Cumulé	-337 257	-223 241	-194 096	-171 817	-140 795	-100 516	-74 077	-21 428	31 874

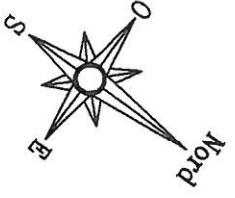
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement du second appareil sera financé sur fonds propres.

L'agrandissement du bâtiment lié à la filtration et sa filtration seront financés par un emprunt bancaire.

Activité prévisionnelle contrat (2 appareils - AVEC filtration) + 7,5 ans Durée										
En Euros Hors Taxes :	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Année 2030	Année 2031	Année 2032	Année 2033	Total Cumulé
DONNEES GENERALES :										
Nombre de crémations :	1 159	1 171	1 183	1 194	1 206	1 218	1 231	1 243	1 255	20 792
En Euros Hors Taxes :										
Montant Net Chiffre d'Affaires Activité	601 055	607 066	613 136	619 268	625 460	631 715	638 032	644 412	650 857	10 779 649
70-Prestations obligatoires de crémations adultes	511 254	516 367	521 530	526 746	532 013	537 333	542 707	548 134	553 615	9 169 110
70-Location salles de recueillement	84 091	84 932	85 781	86 639	87 505	88 380	89 264	90 157	91 058	1 508 134
70-Location salon de retrouвaille	5 391	5 445	5 495	5 554	5 610	5 666	5 723	5 780	5 838	96 687
70-Dispersion	319	322	325	328	332	335	338	342	345	5 718
70-Autres (à préciser) : transferts de charges										
Reprises provisions GER	0									
Reprises provisions Renouvellement immobilisations										
Reprises amortissements et provisions et transfert de charges										
Autres produits (à préciser) :										
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION HT	601 055	607 066	613 136	619 268	625 460	631 715	638 032	644 412	650 857	10 779 649
Achats	696	703	710	717	724	731	738	746	753	12 475
607-Achats de marchandises	696	703	710	717	724	731	738	746	753	12 475
603-Variation de stocks marchandises										
Autres Achats et Charges Externes	133 633	131 178	123 131	244 891	124 659	132 434	140 018	134 009	151 808	2 476 796
606-Gaz Appareils 27 € 55 par crémation - 28,8 à/c de 2016	33 388	33 722	34 059	34 400	34 744	35 091	35 442	35 796	36 154	598 799
606-Electricité, eau bâtiment	9 274	9 367	9 461	9 555	9 651	9 748	9 845	9 943	10 043	166 333
606-Electricité Filtration	5 008	5 058	5 109	5 160	5 212	5 264	5 316	5 369	5 423	80 616
606-Réactif filtration (consommable + élimination)	2 923	2 943	2 962	2 982	3 002	3 022	3 042	3 063	3 083	46 959
606-Fournitures entretien, petit équipement	800	800	800	800	800	800	800	800	800	14 400
606-Petit outillage	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	18 900
606-Fournitures administratives	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	21 848
606-Carburants	850	850	850	850	850	850	850	850	850	15 300
611-Sous traitance générale, frais de gestion et informatique										
613-Locations immobilières	0									
613-Locations mobilières	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	22 500
615-Entretien fours, contrats Préventif 14€ à/c 2015	16 230	16 393	16 557	16 722	16 889	17 058	17 229	17 401	17 575	291 083
615-Entretien Filtration	8 695	8 782	8 870	8 958	9 048	9 138	9 230	9 322	9 415	139 958
615-Contrôle des rejets	0	2 800		2 800		2 800		2 800		25 200
615-Contrôle des rejets Filtration		2 200		2 200	0	2 200		2 200		17 600
615-Contrôles réglementaires installations	0	1 800					1 800			7 200
615-Entretien, nettoyage bâtiments	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	108 000
615-Entretien espaces verts	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	90 000
615-Entretien GER	12 000	0	114 000		0	12 000		24 000		255 000
615-Autre entretien et réparations (mat transp, outil)	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	19 800
615-Maintenance	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	75 600
616-Primes d'assurance	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	127 800
622-Honoraires et certification de services	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	18 000
623-Publicité-communication	850	850	850	850	850	850	850	850	850	15 300
625-Voyages et déplacements	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	117 000
626-Frais postaux et télécommunication	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	68 400
627-Services bancaires	400	400	400	400	400	400	400	400	400	7 200
60/61/62-Autres achats et charges externes	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	108 000

En Euros Hors Taxes :	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Année 2030	Année 2031	Année 2032	Année 2033	Total Cumulé
Impôts et taxes et versements assimilés	16 079	16 255	16 434	16 615	16 800	16 987	17 178	17 371	17 568	288 529
631-Taxe d'apprentissage	734	734	734	734	734	734	734	734	734	13 219
631-Taxes sur les salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
631-Formation continue	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	1 620	29 160
635-Contribution Economique Territoriale	6 931	6 990	7 050	7 110	7 171	7 233	7 295	7 358	7 422	124 362
635-Taxes foncières	5 347	5 453	5 563	5 674	5 787	5 903	6 021	6 141	6 264	95 793
637-C 3 S	962	971	981	991	1 001	1 011	1 021	1 031	1 041	17 247
637-Effort à la construction	486	486	486	486	486	486	486	486	486	9 748
Charges de personnel (1)	158 188	2 847 377								
64-Salaires et appointements	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	1 944 000
64-Charges sur salaires	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	47 520	855 360
64-Autres : intérêsement	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	2 668	48 017
Autres charges de gestion courante	67 957	68 678	69 406	70 142	70 885	71 636	72 394	73 159	73 933	1 221 011
651-Redevance annuelle d'occupation du domaine public	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	1 830	32 940
651-Redevance Ville variable et/ou fixe	12 032	12 212	12 394	12 578	12 764	12 951	13 141	13 332	13 526	217 903
651-Frais de structure ou frais de siège	9 %	54 095	54 636	55 182	55 734	56 291	56 854	57 423	57 997	58 577
658-Autres charges de gestion courante										970 168
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION HT	376 552	375 001	367 868	490 553	371 255	379 976	388 515	383 473	402 250	6 846 188
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (calculé selon PCG)	224 503	232 065	245 268	128 715	254 205	251 739	249 517	260 939	248 607	3 933 461
Dotations aux amortissements en cours	72 851	42 131								804 731
Amortissement 2e appareil	15 000	15 000								150 000
Amortissement bâtiment	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	297 000
Amortissement filtration	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	440 000
Dotations aux provisions (hors GER et Renouvellement) (3)										
Provisions pour gros entretien et grandes visites (GER) (3)	0									
Provisions pour renouvellement immobilisations (3)										
RESULTAT D'EXPLOITATION	90 590	128 871	199 206	82 652	208 142	205 676	203 454	214 877	202 544	2 241 730
Produits Financiers										
Dont intérêts et produits assimilés										
Charges Financières	8 414									170 813
Dont intérêts sur emprunts en cours	0									13 000
Dont intérêts sur emprunts 150 000 € à 3,5 %										21 723
Dont intérêts pour l'extension 737 000 € à 3,4 %	8 414	5 703	2 899							144 692
RESULTAT FINANCIER	-8 414	0	-170 813							
Produits exceptionnels										
Dont (à détailler)										
Charges exceptionnelles										
Dont (à détailler)										
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0									
Impôt sur les bénéfices	27 392	42 957	66 402	27 551	69 381	68 559	67 818	71 626	67 515	623 502
RESULTAT NET	54 784	85 914	132 804	55 102	138 762	137 118	135 636	143 251	135 030	1 447 415
Remboursement dette en capital (4)	0									383 574
CASH FLOW NET	127 635	128 045	132 804	55 102	138 762	137 118	135 636	143 251	135 030	2 252 146
Résultat Net Cumulé	86 658	172 572	305 376	360 478	499 239	636 357	771 993	915 244	1 050 274	



CREMATORIUM DE METZ

PLAN de MASSE

EXTENSION DE LA
LIMITE DE DSP

Echelle : 1/500 – 27 juin 2016

Service information Géographique – Plan N° 2004471-1

Impasse des Hauts Peupliers

